



## **Lycée Fénelon de Vaujours** **Il faut sauver les formations des élèves et les emplois.**

Depuis 175 ans à Vaujours, le lycée d'enseignement professionnel catholique Fénelon, sous contrat avec le ministère de l'agriculture, forme les étudiants aux métiers de l'écologie, du paysage, de l'agriculture urbaine, de l'apiculture et de l'horticulture. Ce lycée dispense des formations de résonance nationale, porteuses d'avenir au regard des immenses besoins de l'Ile-de-France (2 jours d'autonomie alimentaire) et de la forte demande d'approvisionnement en produits frais de qualité et en circuits courts (par les AMAPS, la restauration collective...).

L'urgence climatique et la secousse sociétale de l'actuelle pandémie montrent que ces formations de qualité et les savoirs faire qui en découlent sont indispensables pour développer des projets alternatifs aux cultures intensives et un aménagement du territoire favorisant un cadre et une qualité de vie meilleurs, loin de ce que proposent le Grand Paris et ses promoteurs du BTP.

Le 18 mai dernier, l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique a annoncé mettre fin, pour raison financière, aux formations dispensées par le LEP Fénelon à la fin de l'année scolaire. Conséquence, à très brève échéance plus de 80 élèves en cours de formation contraints d'interrompre leurs études et 30 enseignants et personnels de service sans emploi. Le 5 juin, le tribunal judiciaire de Bobigny a prononcé en référé la suspension de la rupture de contrat avec le ministère de l'agriculture.

Plusieurs militants d'associations et syndicats, élus et collectivités territoriales demandent une suspension d'un an et l'organisation d'une table ronde pour garantir la continuité de la scolarité, le maintien ou le redéploiement des emplois et se donner le temps de la réflexion collective. Le ministère de l'agriculture affirme chercher des solutions.

Même si l'enseignement catholique trouve des solutions permettant à 80 élèves de finir leur cursus et aux professeurs de l'établissement de retrouver un emploi, c'est une capacité de formation qui disparaît des possibilités offertes dans ce bassin de formation. Les autorités académiques doivent être saisies pour s'assurer de la poursuite des études de ces élèves.

Depuis décembre 2017 la ville de Vaujours a modifié son PLU, la zone nord de l'établissement scolaire n'est plus classée zone naturelle. Des rumeurs persistantes font état de possibles projets immobiliers concernant une partie des 9,7 hectares de la partie vierge de toute construction servant de terrain d'application et de formation pour les élèves.

La décision de fermer cette formation semble très ferme et organisée de manière à être exécutée quand seront levées les raisons des décisions du tribunal administratif. Pour le MNLE-93 Nord Est Parisien une issue positive aux emplois et à la poursuite, jusqu'à son issue, de la formation des 80 étudiants doit être trouvée, sous l'autorité du ministère de l'agriculture et des différents niveaux des pouvoirs publics.

Le MNLE-93 Nord Est Parisien propose que soit étudiée au plus vite l'ouverture d'un établissement d'enseignement public assurant la même formation sur des terrains disponibles dans un rayon de quelques kilomètres. Le Triangle de Gonesse offre une possibilité tout à fait crédible en lien avec le projet CARMA et la perspective de créer une agriculture saine et accessible, fonctionnant en circuits courts.